



Votants : 83  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 20 juin 2014  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 01/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 juin 2014

### RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES BAREMES INDEMNITAIRES ET MODALITES D'INDEMNISATION DES PERSONNELS DE LA CAN DANS LE CADRE DE LEURS DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Elisabeth MAILLARD, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Romain DUPEYROU à Simon LAPLACE, Marie-Chantal GARENNE à Sylvette RIMBAUD, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Michel PAILLEY à Alain GRIPPON, Sebastien PARTHENAY à Marc THEBAULT, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Alain LAUDES, Marcel MOINARD

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20140630-c80-06-2014-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2014  
Date de réception préfecture : 01/07/2014

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

### RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES BAREMES INDEMNITAIRES ET MODALITES D'INDEMNISATION DES PERSONNELS DE LA CAN DANS LE CADRE DE LEURS DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Par délibérations du 10 décembre 2007 et 20 avril 2009, le Conseil Communautaire a fixé les barèmes et les modalités d'indemnisation des personnels de la CAN dans le cadre de leurs déplacements temporaires et notamment, l'indemnisation des frais supplémentaires de repas. Il convient d'actualiser ces deux délibérations sur les conditions et le montant du versement de cette prime.

Bénéficiaires :

1. Les Agents qui, à l'occasion de leurs fonctions, sont tenu éloignés du restaurant inter administratif entre 11 heures et 14 heures (délibération 2007).
2. Les agents, qui à l'occasion de leurs fonctions, lorsque leur cycle de travail leur impose des horaires de nuit, se trouvent dans l'impossibilité de bénéficier des prestations du restaurant inter administratif entre 19 heures et 02 heures du matin (délibération 2009). Le montant brut de cette indemnité est porté de 5 à 6 euros brut par jour.

Nouveaux bénéficiaires :

Les agents qui débutent leur journée de travail à 05 heures 45 le matin, et qui sont dans l'impossibilité de bénéficier des prestations du restaurant inter administratif au moment de leur pause (milieu de matinée).

Le montant brut de cette indemnité est fixé à 3,30 euros brut par journée.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle rédaction de l'article 16 du règlement des frais de déplacement temporaires des personnels de la CAN qui s'appliquera à compter du 1er juillet 2014.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jacques BROSSARD**

**Vice-Président Délégué**